

DÉCLARATION DE M. FRANÇOIS HOLLANDE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, SUR LES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES, À ALENÇON LE 27 AVRIL 2015.

27 AVRIL 2015 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Monsieur le Député-maire, Mesdames, Messieurs les parlementaires et élus du département de l'Orne, je vous remercie pour votre accueil.

C'est vrai que vous ne recevez pas souvent un Président de la République avec quasiment tout le gouvernement. Mais il fallait que ce soit pour une cause et la seule qui vaille, la jeunesse. Je salue le Président de la région et je sais tous les efforts qu'il déploie pour réunir la Normandie. C'est une vaste tâche et je crois que c'est un bon projet, qui sera utile à tous les Normands et qui nous évitera de parler de Basse et de Haute Normandie et il n'y aura plus qu'une Normandie.

Je veux aussi saluer au-delà des ministres qui sont ici et qui se dévouent pour la cause que je viens d'évoquer, la direction des EPIDE, puisqu'il y en a dix-huit et que j'en visite déjà maintenant le deuxième et je sais les efforts qui sont menés par les personnels et aussi l'engagement des jeunes dans ces établissements.

C'est un bel exemple que vous donnez, que vous donnez d'abord à vos familles qui peuvent être fières de vous, et également à celles et ceux qui vous ont indiqué le chemin de cet établissement et vous leur avez fait confiance, vous avez eu raison. Et puis c'est un bel exemple que vous donnez à d'autres jeunes, pour qu'ils puissent eux aussi trouver la meilleure voie possible vers l'insertion, l'accomplissement et la reconnaissance de ce qu'ils sont.

J'ai comme volonté, vous l'avez rappelé, Monsieur le Député-maire, de donner à la jeunesse toute sa place : puisqu'elle est notre avenir, elle doit être notre priorité.

Nous avons multiplié les dispositifs pour que les jeunes puissent, d'abord dans l'école de la République mais au-delà, avoir toutes les conditions pour réussir. Mais c'est difficile car il y a ceux qui sont nés dans des familles qui peuvent les accompagner et il y a également ceux qui peuvent, par le goût qu'ils ont eu à l'école, pour l'école, trouver leur chemin et puis il y en a d'autres qui doivent être suivis, accompagnés, encadrés, pour qu'ils aient une deuxième ou troisième chance, la chance de réussir leur vie. Et les EPIDE, le service militaire adapté qui existe outre-mer et qui sera maintenant élargi à l'ensemble de la France, c'est-à-dire à la métropole, et le service civique, tout concourt à ce que les jeunes puissent avoir justement une deuxième chance.

L'engagement, c'est d'abord pour soi-même, pour s'accomplir, pour se réaliser, pour se donner un avenir. Et si vous êtes rentrés dans cet établissement, si vous avez choisi un service civique, c'est parce que vous étiez conscients que vous deviez d'abord penser à vous. Mais avec le service civique, avec l'EPIDE -on l'a bien vu avec le parcours citoyen-, vous servez les autres, vous servez la nation et la nation doit elle-même vous donner toutes les conditions pour que vous puissiez réaliser votre destin. Alors je suis venu ici pour faire un certain nombre d'annonces concernant des dispositifs qui existent aujourd'hui et qui peuvent s'amplifier.

D'abord le service civique. Je salue le Président de l'agence, François CHEREQUE, qui depuis qu'il est dans cette responsabilité, fait en sorte de convaincre d'abord les pouvoirs publics, les associations, les collectivités locales, de proposer des missions de service civique et fait aussi en sorte de faire connaître le service civique. Il y avait une forme d'aberration, c'est que le service civique, quand il était choisi par un jeune, n'avait pas nécessairement une mission qui pouvait immédiatement être proposée. Un certain nombre de bons esprits ont pensé qu'il était nécessaire de rendre obligatoire le service civique mais c'eût été perdre l'esprit même du service civique, qui est justement fondé sur l'adhésion personnelle, le volontariat. Il en sera de même d'ailleurs pour le service militaire - on ne va pas le rétablir - le ministre de la Défense est là et il sait quel professionnalisme il convient d'introduire dans nos armées pour mener les missions qui sont aujourd'hui celles de la défense nationale, la sécurité de notre territoire, les opérations extérieures.

Donc le volontariat, c'est essentiel. Encore fallait-il que nous puissions proposer à chaque jeune qui

voulait faire la demande d'un service civique, une mission. J'ai donc fixé l'objectif de 70.000 services civiques d'ici la fin de l'année et nous y serons, et 150.000 d'ici 2017. Ce qui revient à dire qu'à partir du 1er juin, chaque jeune qui voudra faire un service civique, se verra offrir une mission et une mission tout de suite si c'est possible, une mission plus tard si c'est nécessaire.

Pour parvenir à cet objectif ambitieux, 150.000, les ministères ont été tous mobilisés et je remercie le ministre de la Jeunesse d'avoir là aussi fait œuvre de conviction. Le premier grand programme de service civique, il a déjà été lancé par la ministre de l'Ecologie, Ségolène ROYAL, et il porte sur la transition énergétique, l'écologie, dans le cadre de la préparation de la conférence sur le climat, la biodiversité : 15.000 nouvelles missions seront offertes d'ici 2017. Un second programme va concerner tous les services publics, toutes les préfectures, les antennes de Pôle emploi, les caisses d'allocations familiales, les centres sociaux, pour pouvoir permettre à des populations qui sont fragiles le plus souvent, d'avoir une information, un accompagnement, un encadrement de manière à ce qu'il puisse y avoir une réponse immédiate à leurs problèmes. Nous allons aussi mettre à la disposition des établissements pour personnes âgées, pour personnes handicapées, également des hôpitaux, des services civiques pour qu'ils puissent là aussi assurer une présence, de l'humanité, assurer aussi, non pas des soins, ça c'est le rôle des personnels compétents, mais finalement un dialogue avec celles et ceux qui se présentent dans ces établissements, ou leur famille. L'Education nationale va également mobiliser de nombreux jeunes en service civique pour lutter contre l'échec scolaire et pour favoriser l'éducation à la citoyenneté et j'ai d'ailleurs vu que déjà dans les EPIDE, ce parcours citoyen est proposé. Et puis la culture : il y aura là aussi, pour développer les nouvelles pratiques culturelles, pour favoriser les apprentissages, des services civiques qui seront prévus dès 2015.

Mais au-delà du service civique, il y a tous les établissements, tous les lieux qui peuvent offrir une deuxième chance. Les EPIDE, c'est une réussite. Ces établissements publics d'insertion de la défense s'adressent à des jeunes gens, vous, de 18 à 25 ans, sortis le plus souvent du système scolaire sans diplôme, sans qualification. C'est une réussite parce que plus de la moitié des jeunes volontaires accueillis dans un EPIDE trouvent dans les mois qui suivent leur sortie une formation qualifiante ou un emploi. Je veux saluer tous les personnels qui se dévouent pour cette tâche. Je veux vous féliciter aussi parce que vous faites tous les efforts pour aboutir à ce résultat. Alors j'avais décidé c'était lors de ma dernière visite dans un EPIDE d'augmenter de 25% le nombre de jeunes qui pourraient être accueillis dans ces établissements. Ce sera le cas. Donc il y en aura 4.500 au lieu de 3.500 aujourd'hui. Il y aura des investissements dans les 18 EPIDE qui existent d'ores et déjà, et notamment, Monsieur le Maire, à Alençon : des travaux sont prévus pour qu'il puisse accueillir, cet établissement, de nouveaux jeunes et on aura une promotion qui sera de l'ordre de 120 personnes, l'objectif étant d'atteindre 180 personnes par EPIDE. J'annonce également qu'il y aura deux autres EPIDE qui seront créés dans le sud de la France car c'est là qu'il y a les besoins les plus grands et hélas le manque d'établissements qui peuvent être proposés.

Ensuite, il y a le service militaire adapté. Les EPIDE portent le nom de « défense » alors que c'est un établissement civil qui relève d'ailleurs du ministre du Travail, du ministre de la Jeunesse - le ministre de la Défense peut surveiller tout ça parce qu'il surveille tout -, mais c'est un établissement civil. Vous êtes des jeunes qui n'avez pas de statut militaire même s'il y a des règles et je les ai vu observées, je m'en félicite : la levée des couleurs, la Marseillaise, le parcours citoyen, même l'apprentissage de la vie municipale qui est moins agitée dans beaucoup de communes que ce que j'ai vu dans le jeu de rôles qui était proposé. Mais je pensais qu'il était nécessaire de pouvoir également répondre à des demandes d'engagement de la part des jeunes sous statut militaire. Alors il existait une formule il existe toujours une formule outre-mer, le service militaire adapté, qui là aussi a fait preuve de grande réussite. Cette réussite-là, l'outre-mer nous l'a démontrée, on va la mettre en œuvre ici en métropole. Il y aura trois centres de service militaire volontaire dès cette année qui accueilleront 1.000 jeunes. Les deux premiers centres seront à Brétigny-sur-Orge, en région parisienne, en lien d'ailleurs avec des emplois que peut proposer la SNCF et à Montigny-lès-Metz, en Lorraine. Et puis un autre dans le sud de la France dès janvier 2016. Quatre centres supplémentaires s'y ajouteront l'année prochaine, ce qui fera sept centres de service militaire volontaire pouvant accueillir 2.000 jeunes. Ce service militaire volontaire proposera à des garçons comme à des filles, de 18 à 25 ans, comme pour les EPIDE, des formations de six à

douze mois, sous contrat avec l'armée, avec une formation civique, une remise à niveau scolaire et une formation professionnelle. J'ajoute que pour le service militaire volontaire comme pour les EPIDE, il y a aussi une initiation pour le permis de conduire et je veux d'ailleurs que ce soit également vrai pour les services civiques, que tous ceux qui s'engagent puissent être accompagnés pour passer ce permis de conduire qui est indispensable, on le sait, pour trouver un emploi.

Comment se passera la sélection ? Il n'y en aura pas. Ces jeunes se présenteront, seront volontaires, passeront par les Pôle emploi, par les missions locales ou se signaleront à l'occasion de la journée d'appel à la défense, et seront orientés vers ces établissements et vers ces centres.

Voilà ce que nous devons faire : vous donner autant qu'il est possible une chance supplémentaire. C'est le même état d'esprit que j'ai lorsque je veux développer l'apprentissage. L'apprentissage, on le voit bien d'ailleurs, est une des voies possibles après votre passage à l'EPIDE puisque l'un d'entre vous, et beaucoup d'autres d'ailleurs, va dès demain je crois, partir en centre de formation des apprentis. Quel est le problème ? Il y a des jeunes qui ne sont pas forcément informés de ce que peut leur apporter l'apprentissage et il y a des employeurs qui ne sont pas toujours convaincus qu'embaucher un apprenti peut être aussi une chance pour leur entreprise, qui craignent des coûts supplémentaires, notamment dans les petites entreprises.

J'ai donc décidé avec le Premier ministre et le ministre du Travail, qu'à partir de la rentrée, toutes les petites entreprises qui embaucheront un jeune mineur en apprentissage ne paieront plus ni cotisations sociales, ni salaires et ce sera remboursé par l'Etat. Le jeune, lui, sera rémunéré. Il sera bien sûr couvert par la sécurité sociale mais c'est l'Etat qui remboursera, de manière à ce que les employeurs puissent se mobiliser pour embaucher le plus grand nombre d'apprentis vers des métiers qui sont ceux de la qualification et donc de l'emploi.

Je veux aussi illustrer la priorité à la jeunesse par la prime d'activité. La prime d'activité, c'est pour ces salariés qui sont souvent peu payés ou mal payés parce qu'étant soumis à la précarité ou au temps partiel, parfois même au chômage pendant une période de l'année, ils ont un revenu qui n'est pas suffisant. Qu'est-ce que nous voulons faire ? Nous voulons inciter ces personnes à chercher un travail pendant un temps qui peut être partiel, et puis ensuite un temps complet. Inciter au travail, valoriser le travail, rémunérer le travail. Et cette prime sera élargie aux jeunes, c'est-à-dire les 18-25 ans qui ont au départ, souvent, un CDD, qui ont des stages, qui ont des apprentissages, qui peuvent même parfois être étudiants et salariés. Ces jeunes-là pourront l'année prochaine avoir le bénéfice de la prime d'activité puisqu'elle va être créée par une loi qui va bientôt, je l'espère, être votée c'est le ministre du Travail qui en a la responsabilité, la loi sur le dialogue social.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que j'étais venu vous dire à Alençon : que la jeunesse devait avoir toutes les chances et que la jeunesse, c'était une chance pour la France. Nous sommes confrontés à un chômage élevé, trop élevé, et nous devons nous battre jour après jour pour que nous puissions créer le plus d'emplois possibles. Des emplois d'abord dans les entreprises, parce que ce sont les entreprises qui créent les emplois, donc créer toutes les conditions de l'activité et de la compétitivité. Mais également offrir toutes les conditions pour que la formation puisse correspondre aux emplois de demain, ce que vous suivez ici. Et enfin faire en sorte que les jeunes ne se découragent pas parce que quand un pays n'est pas capable d'offrir à sa jeunesse un espoir, ce pays n'a pas d'avenir. Et ici, vous êtes notre avenir et donc notre espoir. Merci à tous de réussir.